

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 mars 2013**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée Siège No 4 François Vallières
Siège No 3 Karine Fleury Siège No 6 Alain Bahl

Le conseiller Louis Bissonnette est absent.
Le conseiller Alain-Serge Vigeant est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2013-03-050

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 4 mars 2013

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 4 février 2013

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Février 2013
- 5 Liste des ventes pour non-paiement taxes 2013
- 6 Modification calendrier séances conseil
- 7 Inscription atelier vert - Fleuron du Québec
- 8 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2012
- 9 Subvention discrétionnaire 2012
- 10 Vol de cuivre unité de ventilation - Assurance
- 11 Dépôt des inventaires
- 12 Tract postal - Plan d'urbanisme
- 13 Résolution d'appui - MDDEP changement des compensations
- 14 Appui Amqui - le sort du nucléaire au Québec
- 15 CA de l'OMH - recommandation nomination M. Julien Roy
- 16 Résolution modifiant R 2012-03-064 - Fonds Carrières/sablières
- 17 Résolution modifiant R 2012-03-063 - Fonds Carrières/sablières
- 18 Avis de motion règl. 662-13 concernant prévention incendie

Sécurité incendie

- 19 Embauche Sydney Lynch - Pompier volontaire
- 20 Embauche Martin Poirier - Pompier volontaire
- 21 Entente d'entraide mutuelle
- 22 Entente d'entraide automatique - Ville de Drummondville
- 23 Entente d'entraide automatique - Municipalité de Wickham
- 24 Entente d'entraide automatique - Municipalité de Durham-Sud

Voirie

- 25 Approbation cahier de charges - Matériel de rechargement 2013
- 26 Approbation cahier de charges - Pavage 2013
- 27 Déneigement Route Beulac
- 28 Vol du tracteur - Assurance
- 29 Déneigement trottoir et location tracteur

Hygiène du milieu

- 30 Les Consultants S.M. Inc. - Mandat

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

- 31 Fabrication d'équipements - loisirs
- 32 Subvention loisirs
- 33 Achat de piquets - Piste cyclable

Général

Varia :

- 34 **Correspondance**
Correspondances reçues - Février 2013
- 35 **Période à l'assistance**
- 36 **Levée de l'assemblée**

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-051

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013

Il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 février 2013, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2013-03-052

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2013

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de février 2013, tels que présentés:

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse (EP 17/01/13) et (TEU 17/01/13)	159.39 \$
8086923 Canada inc	Location de site du 01/02/13 au 28/02/13	316.63 \$
Strongco	Vis - Niveleuse	33.23 \$
Étienne Poirier	Remboursement tx non résident (Grégoire)	150.00 \$
Bell Mobilite	475-5374 / 7111 / 7150 du 01/02/13 au 28/02/13	98.91 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/02/13 au 15/03/13	129.37 \$
Bell Canada	394-2669 du 16/02/13 au 15/03/13	83.61 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/02/13 au 15/03/13	132.98 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/02/13 au 15/03/13	366.70 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	air drye, core exchange, fitting frein - Mack blanc	305.83 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Crédit sur core - Mack blanc	(151.77) \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Graisse, boulon, ecrou	97.44 \$
Imprimerie MS	Enveloppe avec logo	151.77 \$
CMP Mayer Inc.	R2013-01-015 Habit pompier	873.83 \$
CMP Mayer Inc.	R2012-11-261 Echelle de toit	287.44 \$
Commission scolaire des Chênes	R2011-10-268 Formation Pompier I (AP-ESP) dernier	1 660.00 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Fil orange, fiche universelle	34.97 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Adapteur, valve, bague, manchon acier, collier acier	36.73 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Couteau robuste	10.33 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Vis, poly clair, bois d'épinette, bute - Loisirs	50.65 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Boulons, fitting hydraulique - Mack blanc	10.80 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Huile engrenage - Mack rouge	105.69 \$
Electro Systeme Inc.	Rep. lumières de rue (Principale, Ployart)	420.83 \$
Équipement sanitaire Drummond inc	Nettoyeur cuvette, liquide vaisselle, nettoyeur	59.61 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons et écrous	52.74 \$
Groupe Maska Inc.	Filte à huile, conditionneur - Pick-up	46.12 \$
Groupe Maska Inc.	Phare, douille - Mack blanc Disc brake - Pick-up	727.20 \$
Groupe Maska Inc.	Soli state electric - Pick up	66.69 \$
Groupe Maska Inc.	Hub bearing assembly - Pick-up	337.81 \$
Groupe Maska Inc.	Piece de fixation - Pick up	40.08 \$
Groupe Maska Inc.	Drum - Pick up	199.91 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Loisirs	275.73 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Garage municipal	2 000.52 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Loisirs	328.05 \$
Machinerie C & H inc	Piece pour tracteur	66.74 \$
Megaburo	Commutateur pour photocopier - Mettre en réseau	28.73 \$
Megaburo	Lecture de compteur (56272 à 58841)	29.53 \$
MRC Drummond	Mutations - Janvier 2013	3.00 \$
MRC Drummond	Charges en inspection - Janvier 2013	70.40 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil mars 2013	116.46 \$
Réfrigération Pôle Nord Ltée	Réinstaller panneau après vol de cuivre	301.81 \$
Ressort Deziel in	Ressort bras de pousse gratte - Mack rouge	36.33 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Gasket sea - Mack rouge	7.05 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Drie wheel set = Mack rouge	165.63 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Lined shoe - Mack rouge	91.67 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Spoke sterling - Mack rouge	660.18 \$
Service de Vacuum D.L.	Dégeler point d'eau	349.23 \$
Société Assurance Automobile du Qc	Immatriculation des véhicules	7 637.43 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	2 859.76 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	2 170.01 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Frequence numérique du 01/02/13 au 28/02/13	119.83 \$

Transport Claude Boyce Inc.	Utilisation pelle - Dame de castor	1 270.47 \$
Transcontinental inc	Publication entrée en vigueur regl. Urbanisme	357.01 \$
Industrie Canada - Ottawa	Renouvellement autorisation radiocommunication	475.00 \$
La Recharge	Cartouche d'encre imprimante	228.11 \$
Pneus Bélisle Drummondville	Réparation pneu fendu	1 878.75 \$
Lynch Sydney	Déplacement - Bris de la camionnette	124.32 \$
Lemire Suzie	Envois recommandés - Vente pour taxes 2013	230.94 \$
Lemire Suzie	Remboursement achat chaise de bureau	102.33 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Février 2013	50.40 \$
Service de cartes Desjardins	Frais annuel et téléphone biblio	88.94 \$
Équipement de bureau Réal Verville enr	Réparation horodateur	72.43 \$
Mailloux Gilles	Déplacement - Février 2013	23.10 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	29 115.41 \$

Fournisseur	Description	Montant
A.D.M.Q.	R2013-02-034 Formation DG / SC	224.20 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/01/13 au 15/02/13	126.05 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/01/13 au 15/02/13	366.70 \$
Bell Canada	394-2669 du 16/01/13 au 15/02/13	83.61 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/01/13 au 15/02/13	139.37 \$
Combeq	R2013-02-043 Congrès COMBEQ	632.36 \$
CSST	Frais de gestion de dossier moins avis de cotisation	44.28 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/01/13 au 31/01/13	447.69 \$
MRC Drummond	R2013-01-007 Quote part Février 2013	3 922.16 \$
Mutuelle des municipalités du Québec	Franchise dossier # 121576-MM (Bell)	500.00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2013-01-007 Quote part Février 2013	6 882.84 \$
Emmanuelle Bahl	R2013-02-045 Appui financier à l'éducation	500.00 \$
Ministre des Finances	R2013-01-015 Colloque sécurité civile et incendie	275.00 \$
Fondation L'Avenir en Héritage	R2013-02-047 Contribution plan publicitaire	2 299.50 \$
Fondation L'Avenir en Héritage	R2013-02-046 Subvention emploi	3 334.00 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	19 777.76 \$

SALAIRES FÉVRIER 2013	
Salaires nets février 2013	16 233.24 \$
Remises provinciales février 2013	4 505.22 \$
Remises fédérales février 2013	1 884.55 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES FÉVRIER 2013	22 623.01 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2013	29 115.41 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES FÉVRIER 2013	19 777.76 \$
<u>TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2013</u>	71 516.18 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-053

5. LISTE DES VENTES POUR NON-PAIEMENT TAXES 2013

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 985 du Code municipal, les arrérages se prescrivent par trois (3) ans;

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond au plus tard le 8 mars 2013 en vue de vente pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QU'un avis de rappel a été envoyé par courrier recommandé le 8 février 2013, aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2011;

ATTENDU QU'à la date de la présente séance, la liste des personnes endettées s'établit comme suit :

No client	Mont. 2011	Intérêts 2011	Total 2011	Total 2012	Recommandé	Total
30	1 018.86 \$	165.51 \$	1 184.37 \$	1 148.42 \$	10.18 \$	2 342.97 \$
307	1 255.63 \$	113.53 \$	1 369.16 \$	1 024.74 \$	10.18 \$	2 404.08 \$
314	1 475.89 \$	244.50 \$	1 720.39 \$	1 878.38 \$	10.18 \$	3 608.95 \$
326	399.69 \$	66.10 \$	465.79 \$	452.59 \$	10.18 \$	928.56 \$
363	200.00 \$	21.75 \$	221.75 \$	617.28 \$	10.18 \$	849.21 \$
403	0.55 \$	0.08 \$	0.63 \$	1 288.32 \$	10.18 \$	1 299.13 \$
409	1 250.73 \$	112.73 \$	1 363.46 \$	1 297.09 \$	10.18 \$	2 670.73 \$
490	529.04 \$	87.73 \$	616.77 \$	589.56 \$	10.18 \$	1 216.51 \$
584	7.51 \$	0.63 \$	8.14 \$	645.27 \$	10.18 \$	663.59 \$
673	10.18 \$	1.43 \$	11.61 \$	1 199.26 \$	10.18 \$	1 221.05 \$
695	520.57 \$	17.38 \$	537.95 \$	981.89 \$	10.18 \$	1 530.02 \$
799	70.58 \$	13.47 \$	84.05 \$	77.15 \$	10.18 \$	171.38 \$
	6 739.23 \$	844.84 \$	7 584.07 \$	11 199.95 \$	122.16 \$	18 906.18 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de faire parvenir la liste dans les délais prescrits à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-054

6. MODIFICATION CALENDRIER SÉANCE CONSEIL

ATTENDU QUE des élections municipales auront lieu le 3 novembre 2013;

ATTENDU QU'à compter du 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection régulière et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à prêté le serment, **le conseil ne peut siéger**, à moins que ne survienne un cas de force majeure nécessitant l'intervention du conseil;

ATTENDU QUE la municipalité modifie son calendrier pour la tenue des séances ordinaires du conseil selon les dates suivantes :

Lundi le 14 janvier	Lundi le 8 juillet
Lundi le 4 février	Lundi le 12 août
Lundi le 4 mars	Lundi le 9 septembre
Lundi le 8 avril	Mardi le 1 ^{er} octobre
Lundi le 6 mai	Lundi le 11 novembre
Lundi le 3 juin	Lundi le 2 décembre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu de modifier le calendrier 2013 des séances ordinaire du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-055

7. INSCRIPTION ATELIER VERT – FLEURON DU QUÉBEC

ATTENDU QU'avait lieu le 14 février dernier un atelier vert donné à Granby par les Fleurons du Québec au coût de 150 \$;

ATTENDU QU'à la demande du conseiller Pierre Lavallée, Madame Julie Tessier du comité d'embellissement a assisté à l'atelier;

ATTENDU QUE la municipalité a bénéficié de deux inscriptions pour le prix d'une et que Madame Julie Houle a également assisté à l'atelier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de payer la facture de 150 \$ des Fleurons du Québec pour l'inscription de Madame Julie Tessier à l'Atelier vert de Granby. Il est aussi résolu de rembourser le kilométrage de Madame Julie Tessier selon la politique de la municipalité pour un montant de 71.40 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-056

8. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2012

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 234 757 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la municipalité de L'Avenir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-057

9. SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE 2012

ATTENDU QUE dans le but de compléter le dossier de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier, auprès de Transport Québec, une résolution du conseil municipal doit confirmer l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux 2012 de rechargement exécutés sur les rangs 1^{er}, 6^e, 7^e pour un montant subventionné de 10 000 \$;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des transports doivent être jointes au formulaire à remplir pour recevoir le remboursement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de confirmer l'exécution des travaux et d'autoriser la directrice générale à remplir le formulaire de demande de remboursement de la subvention à être acheminée au Ministère des Transports dans les délais prescrits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-058

10. VOL DE CUIVRE UNITÉ DE VENTILATION - ASSURANCE

ATTENDU le vol de cuivre dans l'unité de ventilation au bureau municipal le 15 février dernier;

ATTENDU QUE suite au rapport de police, la Municipalité a remis le dossier à l'assureur soit La Mutuelle des municipalités du Québec (M.M.Q.);

ATTENDU QUE la franchise à payer à la M.M.Q. pour ce type d'évènement est de 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de demander des soumissions pour le même type d'équipement et de les soumettre aux assurances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. DÉPÔT DES INVENTAIRES

Dépôt des inventaires du bureau municipal, du garage municipal et de la bibliothèque municipale est fait au présent conseil.

R 2013-03-059

12. TRACT POSTAL – PLAN D'URBANISME

ATTENDU QU'afin de se conformer à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un résumé du plan d'urbanisme doit être transmis à chaque adresse du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de procéder à l'envoi du résumé du plan d'urbanisme par tract postal à chaque adresse du territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-060

13. RÉOLUTION D'APPUI – MDDEP CHANGEMENT DES COMPENSATIONS

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières "Autres" qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15% de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6.2% et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

ATTENDU QUE les matières désignées comme "autres" ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'informations, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

IL EST AUSSI RÉSOLU de transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-061

14. APPUI AMQUI – LE SORT DU NUCLÉAIRE AU QUÉBEC

ATTENDU QU'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

ATTENDU QU'il y a plusieurs activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

ATTENDU QUE les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent 85 pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

ATTENDU QUE les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs - sous-produits naturels de l'uranium - qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

ATTENDU QUE les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

ATTENDU QUE l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

ATTENDU QUE la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

ATTENDU QUE la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

ATTENDU QUE la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

ATTENDU QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

ATTENDU QU'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008;

ATTENDU QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

ATTENDU QUE le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation (Global Nuclear Energy Partnership) où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

ATTENDU QUE l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

ATTENDU QUE le plutonium, un des dérivés de l'uranium créés dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

ATTENDU QUE l'exploration et l'exploitation minière d'uranium ont été interdites en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

ATTENDU QUE le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec

ATTENDU QUE l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

ATTENDU QUE l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

ATTENDU QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter la présente résolution et que la municipalité de L'Avenir engage le gouvernement du Québec à:

- A. Décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie (É.-U), le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;

- B. Assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassé et au démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- C. Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;
- D. D'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce, renouvelable, non hydraulique comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;
- E. De soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule :
« *Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec.* »;
- F. D'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le BAPE en 2005;
- G. D'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultants de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-062

15. CA DE L'OMH – RECOMMANDATION NOMINATION M. JULIEN ROY

ATTENDU QU'un siège est à combler au conseil d'administration de l'Office Municipal d'habitation de L'Avenir suite à la démission de Madame Marguerite Bisailon;

ATTENDU QUE la candidature de Monsieur Julien Roy est proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu que le conseil de la municipalité de L'Avenir recommande la candidature de Monsieur Julien Roy au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-063

16. RÉSOLUTION MODIFIANT R 2012-03-064 – FONDS CARRIÈRES/SABLIÈRES

ATTENDU la résolution R 2012-03-064 concernant l'adoption du cahier de charge d'abat-poussière 2012;

ATTENDU QUE de la somme de 34 000 \$ prévue pour l'abat-poussière 2012 une somme d'environ 4 000 \$ était prévue pour l'entretien des chemins utilisés par les carrières/sablières et financée via le fonds des carrières/sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser l'affectation du fonds des carrières/sablières pour l'abat-poussière 2012 épandu sur les routes où transitent les substances assujetties aux droits d'impositions carrières/sablières, et ce, pour un montant de 3 485.17 \$ pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-064

17. RÉSOLUTION MODIFIANT R 2012-03-063 – FONDS CARRIÈRES/SABLIÈRES

ATTENDU la résolution R 2012-03-063 concernant le matériel de rechargement 2012;

ATTENDU QUE la somme de 20 000 \$ prévue devait être financée par le fonds des carrières/sablières puisque le rechargement fut effectué sur les routes où transitent les substances assujetties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'affectation du fonds des carrières/sablières pour le matériel de rechargement utiliser sur les routes où transitent les substances assujetties aux droits d'impositions de carrières/sablières, et ce, pour un montant total de 21 105.17 \$ pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 662-13 – PRÉVENTION INCENDIE

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est par les présentes donné par le conseiller Alain Bahl, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 662-13 concernant la prévention en matière de sécurité incendie.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2013-03-065

19. EMBAUCHE SYDNEY LYNCH – POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE le directeur du service incendie, Monsieur Luc Côté, recommande l'embauche de Monsieur Sydney Lynch à titre de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'embaucher Monsieur Sydney Lynch à titre de pompier volontaire conditionnellement à son acceptation de se soumettre à une évaluation médicale selon les exigences du service de sécurité incendie de la municipalité;

Il est aussi résolu que Monsieur Lynch soit en période de probation pour six mois au poste de pompier volontaire à compter de son embauche par résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-066

20. EMBAUCHE MARTIN POIRIER – POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE le directeur du service incendie, Monsieur Luc Côté, recommande l'embauche de Monsieur Martin Poirier à titre de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'embaucher Monsieur Martin Poirier à titre de pompier volontaire conditionnellement à son acceptation de se soumettre à une évaluation médicale selon les exigences du service de sécurité incendie de la municipalité;

Il est aussi résolu que Monsieur Poirier soit en période de probation pour six mois au poste de pompier volontaire à compter de son embauche par résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-067

21. ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE

ATTENDU QUE le Comité des ententes pour les directeurs des services d'incendie de la MRC de Drummond a soumis un document intitulé : « Entente d'entraide Mutuelle Services d'incendie MRC de Drummond et municipalités périphériques »;

ATTENDU QUE la ville de Drummondville et les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions de l'article 33 de la Loi sur la Sécurité incendie (LRQ c.S-3.4) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et tous autres services connexes à l'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter le document *Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et tous autres services connexes à l'incendie*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-068

22. ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE – VILLE DE DRUMMONDVILLE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Drummond, entré en vigueur le 20 mai 2012, prévoit que les municipalités de son territoire s'obligent à conclure entre elles des ententes relatives à l'établissement d'une force de frappe permettant une intervention efficace pour les risques faibles et moyens ainsi que pour les risques élevés et très élevés;

ATTENDU QUE les modalités d'une entraide mutuelle ont déjà été acceptées lors de la signature de l'Entente d'entraide mutuelle des services d'incendie MRC de Drummond et municipalités périphériques et que seul le caractère automatique vient s'ajouter;

ATTENDU QUE cette entente vise la couverture des périodes visées par le tableau du paragraphe 8.4.2.1 du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Drummond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique avec la ville de Drummondville (multi-caserne) lors d'incendie. Il est aussi résolu d'autoriser Monsieur Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-069

23. ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE – MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Drummond, entré en vigueur le 20 mai 2012, prévoit que les municipalités de son territoire s'obligent à conclure entre elles des ententes relatives à l'établissement d'une force de frappe permettant une intervention efficace pour les risques faibles et moyens ainsi que pour les risques élevés et très élevés;

ATTENDU QUE les modalités d'une entraide mutuelle ont déjà été acceptées lors de la signature de l'Entente d'entraide mutuelle des services d'incendie MRC de Drummond et municipalités périphériques et que seul le caractère automatique vient s'ajouter;

ATTENDU QUE cette entente vise la couverture des périodes visées par le tableau du paragraphe 8.4.2.1 du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Drummond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'adopter l'entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique avec la Municipalité de Wickham (multi-caserne) lors d'incendie. Il est aussi résolu d'autoriser Monsieur Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-070

24. ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE – MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Drummond, entré en vigueur le 20 mai 2012, prévoit que les municipalités de son territoire s'obligent à conclure entre elles des ententes relatives à l'établissement d'une force de frappe permettant une intervention efficace pour les risques faibles et moyens ainsi que pour les risques élevés et très élevés;

ATTENDU QUE les modalités d'une entraide mutuelle ont déjà été acceptées lors de la signature de l'Entente d'entraide mutuelle des services d'incendie MRC de Drummond et municipalités périphériques et que seul le caractère automatique vient s'ajouter;

ATTENDU QUE cette entente vise la couverture des périodes visées par le tableau du paragraphe 8.4.2.1 du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Drummond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter l'entente relative à l'établissement d'une force de frappe au moyen de l'entraide automatique avec la Municipalité de Wickham (multi-caserne) lors d'incendie. Il est aussi résolu d'autoriser Monsieur Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2013-03-071

25. APPROBATION CAHIER DE CHARGES – MATÉRIEL DE RECHARGEMENT 2013

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Matériel de rechargement 2013*" est remise à chacun des conseillers présents;

ATTENDU QUE l'achat de matériel de rechargement pour 2013 se fera par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QU'une somme de 30 000 \$ est prévue pour l'achat de matériel de rechargement pour le rechargement régulier via le poste budgétaire 02-320-00-621;

ATTENDU QUE du matériel de rechargement pour une somme d'environ 10 000 \$ sera nécessaire pour les travaux de fondation de chemin sur la route O'Brien financée par le transfert du TECQ;

ATTENDU QUE du matériel de rechargement pour une somme d'environ de 25 000 \$ sera nécessaire pour les travaux de rechargement via le fonds des carrières/sablières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges Matériel de rechargement 2013*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel de rechargement aux conditions indiquées dans ledit cahier de charge. Il est aussi résolu d'affecter le fonds des carrières/sablières du montant de rechargement effectué sur les routes utilisées par celles-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-072

26. APPROBATION CAHIER DE CHARGES – PAVAGE 2013

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Pavage Route McGiveney, Route O'Brien, Route Boisvert 2013*" est remise à chacun des conseillers présents ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite refaire le pavage d'une partie de la route McGiveney équivalent à 1.2 kilomètre et d'une partie de la route O'Brien équivalent à 1.2 kilomètre avec le transfert du TECQ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également refaire le pavage d'une partie de la route Boisvert équivalent à 1.1 kilomètre via le fonds des carrières/sablières;

ATTENDU QUE la municipalité s'est dotée du règlement 623-08 intitulé «Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » ;

ATTENDU QUE l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales stipule que les sommes versées au fonds doivent être utilisées, soustraction faite de celles consacrées aux coûts d'administration du régime prévu, à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;

ATTENDU QUE l'appel d'offres sera publié sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de lancer le processus d'appel d'offres par le biais de SEAO pour le pavage de la route McGiveney sur une distance de 1,2 kilomètre, de la route O'Brien sur une distance de 1.2 kilomètre de la route Boisvert sur une distance de 1.1 kilomètre et d'utiliser le fonds réservé des carrières/sablières pour acquitter les coûts du pavage sur la route Boisvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-073

27. DÉNEIGEMENT ROUTE BEULAC

ATTENDU QUE M. René Beulac est chargé du déneigement de la route Beulac;

ATTENDU QUE la municipalité verse chaque année une compensation à Monsieur Beulac pour le coût dudit déneigement;

ATTENDU QU'un montant de 800 \$ a été versé à Monsieur Beulac pour le déneigement en 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser un versement de 800 \$ à Monsieur René Beulac pour le déneigement de la route Beulac, pour la saison hiver 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-074

28. VOL DU TRACTEUR – ASSURANCES

ATTENDU QUE la municipalité s'est fait voler le tracteur ainsi que le souffleur le 23 février dernier;

ATTENDU QU'il y a lieu de remettre le dossier aux assurances de la municipalité soit la Mutuelle des municipalités du Québec (M.M.Q.);

ATTENDU QUE ceux-ci évalueront la valeur du vol suite à une enquête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de remettre à la MMQ le dossier du vol du tracteur et du souffleur de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-075

29. DÉNEIGEMENT TROTTOIR ET LOCATION DE TRACTEUR

ATTENDU le vol du tracteur et du souffleur de la municipalité;

ATTENDU QUE Monsieur Denis Poirier offre ses services afin de faire le déneigement du trottoir au tarif de 50 \$ pour chaque déneigement;

ATTENDU QUE Monsieur André Charpentier offre son tracteur pour le chargement d'abrasif dans les camions de la municipalité et du déneigement au besoin et celui-ci nous facturera l'utilisation de son tracteur mensuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'accepter l'offre de Monsieur Denis Poirier pour le déneigement des trottoirs au coût de 50 \$ du déneigement et les services de Monsieur André Charpentier pour le chargement d'abrasif dans les camions de la municipalité et du déneigement au besoin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2013-03-076

30. LES CONSULTANTS S.M. INC. – MANDAT

ATTENDU la demande reçue pour l'évaluation des coûts afin de relier les citoyens du secteur de la rue Manon et Cloutier au réseau d'égoûts;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'expert afin d'évaluer les possibilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de demander à la firme de consultants S.M. Inc. une soumission pour une étude de faisabilité et d'évaluation des coûts pour le branchement des citoyens de la rue Manon et Cloutier au réseau d'égoûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2013-03-077

31. FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS - LOISIRS

ATTENDU QUE le comité des loisirs souhaite fabriquer un "tombe à l'eau" pour la fête nationale;

ATTENDU QUE les employés de la voirie se disent intéressés à fabriquer cet équipement;

ATTENDU QUE le coût évalué à environ 500 \$ proviendrait de divers postes du département des loisirs du fond général de la municipalité;

ATTENDU que la fabrication du "tombe à l'eau" par les employés de voirie est conditionnelle à ce que les travaux relatifs à la voirie soient complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser les employés de voirie à fabriquer "un tombe à l'eau" pour le comité des loisirs conditionnel à ce que les autres travaux de voirie soient complétés. Il est aussi résolu que les frais de fabrication d'environ 500 \$ proviennent de divers poste du département des loisirs du fond général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-03-078

32. SUBVENTION LOISIRS

ATTENDU QUE le comité des loisirs demande le versement du montant restant de la subvention 2013 totalisant 2 200 \$ pour l'organisation de la fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de verser le montant restant de 2 200 \$ de la subvention 2013 au comité des loisirs pour l'organisation de la fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2013-03-079

33. ACHAT DE PIQUETS – PISTE CYCLABLE

ATTENDU QUE la municipalité doit acheter environ 400 piquets à 2.50 \$ chacun afin de terminer la clôture de la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser l'achat d'environ 400 piquets à 2.50 \$ chacun pour un montant total d'environ 1000 \$ plus taxes afin de terminer la clôture de la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

34. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de février 2013 est remis à tous les conseillers.

35. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2013-03-080

36. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **20 heures 40 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 8 avril 2013.